

Déclaration CAPA CPE du 9/06/2015

Sur la hors-classe, le SNES-FSU milite pour obtenir que celle-ci soit une promotion pour tous et une véritable amélioration de la fin de carrière. L'augmentation du nombre de CPE promus depuis trois ans, dans la même proportion que celle des certifiés, acquise à la demande notamment du SNES-FSU est une bonne chose. Elle permet encore cette année à un plus grand nombre de collègues de bénéficier de cette promotion dans un contexte où se poursuivent le gel du point d'indice et la perte du pouvoir d'achat.

Si l'accès à la hors classe des CPE progresse, il faut que la revalorisation touche la carrière dans son ensemble, et entre autres son début: les stagiaires sont moins rémunérés que leurs prédécesseurs. Les conditions d'exercice doivent, elles aussi, être améliorées par des créations de poste de CPE pour permettre un véritable suivi des élèves en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives.

Nous dénonçons le gel du point d'indice qui se profile à nouveau en 2016 et les propositions d'amélioration des carrières, actuellement limitées au seul Graf (Grade à accès fonctionnel).

Le Graf ne répond ni aux besoins, ni aux attentes. Concernant les CPE, les modalités d'accès à se troisième grade posent de nombreuses questions, en particulier quant aux fonctions ainsi valorisées et leur lien avec l'exercice réel du métier, au risque de récompenser des CPE qui font autre chose que leur métier.

Sur les conditions de travail, la catégorie des CPE ne va pas bien, de plus en plus de collègues nous contactent pour faire part de leurs difficultés, sans cesse croissantes, dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, qui aboutissent à une souffrance au travail. Ce constat est corroboré par le service médical des personnels du rectorat qui constate une évolution certaine du nombre de CPE faisant part de leur mal être dans l'exercice de leur métier (groupe de travail des CPE du 28/05). Les causes sont pour partie multi factorielles, mais pour nous le point de tension principal se situe avec les personnels de direction. Nos métiers sont complémentaires mais différents. La multiplication des tâches à effectuer dans les EPLE est telle que nous arrivons à une dérive fonctionnelle qui fait que les CPE ne comprennent pas que leur évaluation s'appuie sur des tâches qui ne relèvent à priori pas de leur champ de compétence. Nous avons une circulaire de mission datant de 1982, et nous sommes dans l'attente, sans cesse repoussée, d'une nouvelle circulaire et un référentiel de compétences paru en 2013. Ces deux textes sont constamment niés dans certains établissements ou l'on exige des CPE qu'ils effectuent des tâches relevant de missions de secrétariat, de service d'intendance, de personnels de direction ...

Ce vécu de nombreux collègues est significatif des dérives institutionnelles qui font des CPE, avant tout « des collaborateurs loyaux » « qui ne comptent pas leur temps » avant d'être des professionnels avec des missions éducatives et pédagogiques au service de la vie scolaire des élèves et de leur suivi en lien avec les équipes et les familles. L'actualisation de la circulaire de mission devra être un point d'arrêt aux confusions qui se développent et qui sont sources d'arbitraire, de tensions et de souffrances.

Etre chef d'établissement n'autorise pas à nier les textes réglementaires, morceaux choisis entendus par nos collègues, sur le temps de travail : « madame, je croyais avoir été clair en début d'année, pas de récupération dans mon établissement » ; sur l'exercice du droit syndical : « en tout cas (dans les stages syndicaux) on ne vous y apprend pas à devenir CPE » ; raillerie lors d'une contestation de notes, pourtant réglementaire, par une collègue identifiée SNES/FSU : « je ne sais pas quel syndicat vous conseille mais il ne connaît pas les textes, les grands principes ça ne sert à rien, il n'en ressort rien de bon ». Nous nous insurgeons également contre une pratique qui consiste, de la part de quelques chefs d'établissement, à rédiger des rapports sur certains collègues sans les en informer. Cela n'est pas sans poser des problèmes de fonctionnement et d'éthique, qu'en est-il alors de la notion de loyauté ?

Ces comportements réguliers aboutissent à un mal être croissant chez nos collègues qui n'osent pas s'opposer par crainte du lendemain. Cette défiance est une réalité. Une de nos collègues,

suite à une nouvelle interpellation, par la Principale adjointe, au sujet d'une affaire pourtant portée devant la justice administrative, a quitté son établissement en ambulance le 28/05 suite à un malaise. Il faut que cela cesse.

C'est pourquoi nous demandons que soit organisée, le plus rapidement possible, sous l'égide du rectorat, une rencontre réunissant les représentants élus des CPE et des personnels de direction afin de définir un mode de fonctionnement respectueux des attributions de chacun.

Nous sommes par ailleurs toujours dans l'attente d'une audience rectorale, demandée le 27/02, afin d'aborder les questions de formation des CPE, du non fonctionnement de certains bassins, du non respect du temps de travail, et de la non ou mauvaise compensation des décharges syndicales.

Sur le mouvement, nous exprimons notre satisfaction car cette année, un vrai mouvement est possible pour les CPE. Nous nous félicitons de la suppression par l'administration des postes bloqués à l'exception de un, pour accueillir les futurs collègues stagiaires.

Magali Gallais, Philippe Leyrat, Olivier Raluy, Eric Sabin, les commissaires paritaires CPE